Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260911-2026_119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 09/09/2026

Date de la convocation
04/09/2026

Date d'affichage
04/09/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an 2026, le 9 septembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, Mme POULAIN Justine, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, M. Daniel Brossais

Excusée avec pouvoir : Mme HASCOET Marie, pouvoir donné à Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-119

Objet de la délibération : ENFANCE -JEUNESSE : TARIFICATION - SERVICES PERISCOLAIRES – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION SUR LA FORME

Délibération rectifiant la forme de la délibération 2026-098,

VU la délibération n° 2026-098 du 8 juillet relative à la tarification des services périscolaires,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les appellations retenues et d'apporter une précision complémentaire au texte de la délibération susvisée ;

La délibération n° 2026-098 du 8 juillet 2026 est modifiée comme suit :

Vu la proposition faite par commission Finances du 2 juillet 2026,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2026 de la manière suivante :

- Tarifs "Accueil matin et soir"

	Au 01/09/2025	Proposition
Tr 1 : <= 699	0.60 €	0.63 €
Tr 2 : 700 - 999	0.80 €	0.84 €
Tr 3 : 1 000 - 1 299	0.95 €	1 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599	1.00 €	1.05 €
Tr 5 : >= 1600	1.10 €	1.15 €

(2 tranches horaires le matin et 5 tranches horaires le soir)

Forfait de 4 € par 1/4h de retard après 18h45 (au 1er/09/22)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260911-2026_119-DE

Proposition de la commission : propose au conseil municipal une augmentation de 5% par tranche

La commune ne souhaite pas mettre en place de tarif modulé commune / hors commune.

- Tarifs "Centre de Loisirs mercredis et vacances scolaires"

	Tarif 1 (Saint-Didier + scolarisé)				Tarif 2 (hors Saint-Didier + scolarisé)			
	Au 1er/09/25		Proposition		Au 1er/09/25		Proposition	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée
Tr 1 : <= 699	8.34 €	6.67 €	8.76 €	7 €	9.46 €	7.79 €	9.93 €	8.18 €
Tr 2 : 700 - 999	9.46 €	7.23 €	9.93 €	7.60 €	10.57 €	8.34 €	11.10 €	8.76 €
Tr 3 : 1 000 - 1 299	11.21 €	8.56 €	11.77 €	8.99 €	11.68 €	9.68 €	12.26 €	10.16 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599	12.79 €	9.12 €	13.43 €	9.58 €	13.91 €	10.23 €	14.60 €	10.74 €
Tr 5 : >= 1600	13.91 €	9.46 €	14.61 €	9.93. €	15.02 €	10.76 €	15.77 €	11.30 €

	Tarif 3 (hors Saint-Didier)			
	Au 01/09/2025		Proposition	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
Tr 1 : <= 699	11.13 €	9.46 €	11.69 €	9.93 €
Tr 2 : 700 - 999	13.35 €	11.13 €	14.02 €	11.69€
Tr 3 : 1 000 - 1 299	15.58 €	12.46 €	16.36 €	13.08 €
Tr 4 : 1 300 - 1 599	16.41 €	13.02 €	17.23 €	13.67 €
Tr 5 : >= 1600	17.30 €	13.68 €	18.16 €	14.36 €

Le tarif 1 sera appliqué pour les enfants des agents communaux sollicitant le service
Proposition de la commission : augmentation de 5% par tranche.

- Tarifs "Accueil Jeunes"

	Adhésion annuelle	
	Au 01/09/2025	Proposition

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260911-2026_119-DE

Jeunes déodatiens	50 €	50 €
Jeunes hors communes	60 €	60 €

Proposition de la commission : pas d'augmentation

La commune ne souhaite pas mettre en place de tarification en fonction du quotient familial (QF) pour l'espace jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTUALISE** les tarifs des services périscolaires dans les conditions décrites ci-dessus.
- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs.

pour : 19 , contre : 0 , abstention :0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel

SAINT-ONDIER 35220 (Ille et Vilaine)